

Motion de l'Association Nationale des Elus du Littoral adoptée à l'issue du Conseil d'administration, le 13 décembre 2017

Mobilisation des élus du littoral pour l'économie maritime

L'ANEL prend acte des annonces faites par le Premier ministre lors du CIMER du 17 novembre à Brest et des Assises de l'Economie de la Mer, le 21 novembre au Havre, en faveur du développement de l'économie bleue, levier de croissance pour les territoires littoraux.

L'ANEL réaffirme la nécessité d'une meilleure cohérence entre le développement des activités portuaires, la protection de l'environnement et l'aménagement intermodal de l'hinterland.

L'ANEL se félicite que le rôle des territoires, et notamment des régions, porteurs des stratégies de développement, soit désormais reconnu. Elle note également avec satisfaction que Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, affirme la pertinence de l'échelle intercommunale pour le développement de projets de territoires à l'interface terre-mer et souligne la nécessité de la mise en place d'un volet mer dans le cadre de la révision des contrats de plan Etat-Régions en 2018.

L'ANEL rappelle qu'elle s'est impliquée très tôt dans cette problématique de l'économie maritime et dans sa gouvernance. La mobilisation des élus en faveur de la création du Conseil national du littoral (2006) puis du Conseil national de la mer et des littoraux (2011) et l'implication forte des élus du littoral au sein des conseils maritimes de façade, des conférences régionales pour la mer et le littoral ou du Parlement de la mer, en témoignent. Leur rôle dans la planification des espaces maritimes et le développement des nouvelles activités en mer est à ce titre primordial.

L'ANEL estime que les documents stratégiques de façade (DSF) seront essentiels parce qu'ils sous-tendent la planification des espaces maritimes, portent les Plans d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM), et qu'ils fixeront les objectifs de stratégies territoriales en lien avec la mer et le littoral (notamment ceux des régions) et supporteront les objectifs futurs de développement dans de nombreux domaines, comme les énergies marines renouvelables.

L'ANEL se réjouit de l'impulsion annoncée en faveur de ces démarches par le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire mais entend être associée, comme le sont les représentants des régions, au Comité France Maritime, considéré comme le bras armé de la politique maritime du gouvernement.

C'est une occasion unique offerte aux élus de métropole et d'outre-mer de co-construire avec l'Etat l'avenir des territoires littoraux en tenant compte de leurs potentiels maritime et littoral pour en faire des sources de croissance bleue.

Cette construction doit être intégrée et cohérente entre les échelons de la façade (DSF), des régions (Stratégie Régionale pour la Mer et le Littoral), des départements et des intercommunalités (Schéma de Mise en Valeur de la Mer - volet Mer de SCOT).

L'ANEL, forte de sa représentativité institutionnelle – du Parlement à la commune – qui lui confère une intégration verticale des enjeux et des compétences, mettra à disposition les savoir-faire, compétences et expertises de ses membres.

Elle mobilisera également ses réseaux et ses partenaires, pour la formation des élus et des exécutifs territoriaux et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour leurs projets de territoires maritimes et littoraux.

L'ANEL rendra compte de son engagement lors des prochaines Journées Nationales d'Etudes et fêtera à cette occasion ses 40 ans au Havre – 40 ans au service de tous nos littoraux et de toutes nos mers !